

**Annonce**

**Ouverture de la quarante neuvième (49<sup>ème</sup>) session  
de la Commission Universitaire Nationale.**

La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe "A" de l'ouverture de la quarante neuvième (49<sup>ème</sup>) session de la Commission Universitaire Nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur, **les maîtres de conférences classe « A » justifiant de cinq (5) années d'exercice effectif en cette qualité** peuvent faire acte de candidature.

Aussi, il est également porté à la connaissance des candidats que la recevabilité scientifique des dossiers de candidature est soumise aux critères minimaux selon le domaine de formation du candidat et répondant à l'une des variantes proposées, l'évaluation des travaux pédagogiques et scientifiques s'effectuera selon la grille d'évaluation fixée par la commission universitaire nationale, consultable via le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : **www.mesrs.dz**

***Le dossier de candidature devra être déposé exclusivement  
via la plateforme PROGRÈS par le compte professionnel de chaque  
candidat sur le lien suivant :***

**<http://progres.mesrs.dz/webgrh>**

***La période de dépôt des candidatures est fixée :***

**Du dimanche 4 au dimanche 18 juin 2023**